



La chaîne cryptée vient de lancer une promotion commerciale pour aider la chaîne sportive à recruter des abonnés. Et les deux anciens rivaux ne s'agressent plus dans les appels d'offres...Après plusieurs années de guerre et de procès, c'est désormais la paix entre Canal Plus et beIN Sports. Les éléments en ce sens se multiplient :

- D'abord, le 18 novembre, les deux groupes ont discrètement lancé pour la première fois une promotion commune. Tout nouvel abonné à la chaîne cryptée se voit offrir trois mois d'abonnement à la chaîne qatarie, puis ensuite un tarif préférentiel. Mieux: les abonnés ainsi recrutés restent abonnés d'office à la chaîne sportive, et devront faire une démarche explicite pour la quitter. Bref, Canal aide ainsi grandement son ancien rival à engranger des clients, et lui aurait même garanti un nombre minimal de recrues.

Pas de concurrence dans les appels d'offres :

- Surtout, les deux groupes ne s'agressent plus lors des appels d'offres pour les droits sportifs. C'est ce qui s'était passé l'an dernier sur la Ligue 1 de Football, où leurs offres avaient été curieusement complémentaires. Selon certaines sources, Vincent Bolloré et Nicolas Sarkozy (qui aurait servi de messenger du Qatar) se seraient même vus juste avant le dépôt des offres pour discuter du sujet.

- Puis, en janvier 2015, lors de l'appel d'offres pour le Top 14 de Rugby, beIN Sports avait proposé moins que le prix minimal demandé (prix de réserve), et a donc été logiquement battu par Canal Plus.

"Pas une catastrophe pour Canal"

- Enfin, et non des moindres, lors de la compétition pour la Premier League, beIN Sports aurait proposé moins d'argent que Canal Plus, selon le Monde. D'autres, comme L'Équipe, laissent même entendre que la chaîne qatarie n'aurait pas déposé d'offre du tout.

- Ce qui explique la surprise finale: Canal Plus, pensant ne pas avoir de concurrent, a donc proposé un prix très proche de la somme dépensée jusqu'à présent (63 millions d'euros). La somme exacte n'est pas connue, mais Ozap évoque 61 millions d'euros, tandis que L'Équipe parle de 68 millions. Une stratégie d'autant plus surprenante que le championnat anglais avait clairement dit vouloir plus d'argent, et est parvenu à faire exploser l'addition partout ailleurs.

- Quoi qu'il en soit, la filiale de Vivendi s'est donc retrouvée très loin de l'enchère déposée par Altice (actionnaire de ce site web). L'Équipe la chiffre à plus de 100 millions d'euros, tandis que le directeur général de Canal Plus Maxime Saada parle de 120 millions d'euros.

- Jeudi, intervenant lors d'un colloque organisé par Les Echos, le patron de la chaîne cryptée a fait contre mauvaise fortune bon coeur: "C'est une péripétie, pas une catastrophe. Le

prix payé par Altice n'est pas compatible avec l'économie du groupe Canal Plus". Il rappelait que la chaîne avait très bien survécu quand la Premier League s'était retrouvée sur le concurrent TPS entre 2004 et 2007.

"La Premier League, je m'en occupe, c'est réglé"

- Un changement de ton radical par rapport aux propos tenus précédemment. "Notre feuille de route est de booster notre offre sport", assurait quelques jours plus tôt le nouveau directeur des sports, Thierry Cheleman. "Il est indispensable que nous réinvestissions dans le sport", assurait même Vincent Bolloré le 12 novembre lors de son show interne à l'Olympia. "La Premier League, je m'en occupe, c'est réglé", aurait même déclaré en interne le président du conseil de surveillance de Vivendi et Canal Plus.

- L'industriel breton espérait peut-être trouver un terrain d'entente avec le Qatar. "Vincent Bolloré connaît l'émir et y a un accès direct, il n'a même pas besoin de passer par un intermédiaire comme Nicolas Sarkozy", assure un de ses interlocuteurs. Il faut dire que le groupe Bolloré et l'émirat font de plus en plus d'affaires ensemble. La filiale logistique a ouvert une plate-forme au Qatar. Tandis que des véhicules électriques co-financés par Qatar Holding sont fournis aux jeux panafricains de Brazzaville.

Le flirt ira-t-il jusqu'au mariage?

- Reste à savoir si cette love story ira plus loin. En interne, certains évoquent un retour du Qatar au capital de Vivendi, dont l'émirat est pourtant sorti en 2014.

- Surtout, les analystes financiers d'Oddo et de Natixis tablent tous deux sur un rachat de beIN Sports par Vivendi ou sa filiale Canal Plus. "Cette acquisition est stratégique pour Canal Plus, cela devient une des principales solutions à la perte de la Premier League", assure Natixis.

Obstacles à un rachat

- Néanmoins, un tel rachat se heurte à de nombreux obstacles. D'abord, beIN Sports perd beaucoup d'argent: 250 à 350 millions d'euros par an, selon Natixis. C'est l'épaisseur du trait pour l'émirat, même si le nouvel émir dit vouloir se recentrer sur des investissements rentables. Mais cela reste une somme considérable pour le groupe Canal Plus - en gros, la moitié de son bénéfice opérationnel.

- Ensuite, si beIN Sports a démarré en France, la chaîne s'est ensuite développée dans le monde entier, et revendique désormais plus de 40 millions d'abonnés dans 33 pays. Dès lors, vendre la France seule (2,5 millions d'abonnés) aurait peu de sens - et serait un aveu d'échec. "Le management de beIN Sports a indiqué à plusieurs reprises vouloir investir sur le long terme et développer un groupe mondial, notamment dans la perspective de la Coupe du monde au

Qatar en 2022", rappelle Natixis.

La nature a horreur du vide

- En outre, éliminer un concurrent en le rachetant n'empêche pas la naissance d'un nouveau concurrent, voire même le favorise, la nature ayant horreur du vide. Déjà, après le rachat de TPS par Canal Plus, Orange était venu prendre sa place...

- Enfin, et non des moindres, un tel rachat poserait de gros problèmes en droit de la concurrence. En effet, Canal Plus, qui est déjà en position dominante sur le marché de la télévision payante, renforcerait ainsi cette position. Dès lors, le gendarme de la concurrence pourrait refuser un tel rachat, ou alors l'assortir de très lourdes obligations. Or justement, la chaîne cryptée espère plutôt l'inverse: se dégager des lourdes obligations imposées par l'Autorité de la concurrence en 2012 et qui expirent en 2017, mais peuvent éventuellement être prolongées jusqu'en 2022.

Interrogés, Canal Plus n'a pas souhaité faire de commentaires, tandis que les porte-paroles du groupe Bolloré, d'Altice et de Nicolas Sarkozy n'ont pas répondu.

Source : BFM TV